

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002812-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

GF/SP

N° 002812

Cofinancements -
Création d'un nouvel
accueil de loisirs
sans hébergement
(ALSH) dans le
quartier de Saint-
Michel - demande de
subvention auprès
de l'État, DETR et de
la Région SUD

Affiché le :

Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Depuis 2006, l'espace de l'accueil de loisirs périscolaire Jean Moulin est dédié à l'action éducative. Une moyenne de 140 enfants fréquente la structure de 6 ans à 16 ans.

Par ailleurs, certaines associations mènent différentes actions à visée socioculturelle pendant et en dehors de temps de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

L'accueil de loisirs accueille le dispositif CLAS qui met en collaboration les animateurs du service animation jeunesse et les enseignants des écoles primaires. Cet espace éducatif est également un lieu pour animer des actions d'aide à la parentalité pour lesquelles des rencontres sont régulièrement organisées.

La rénovation de l'accueil Jean Moulin est une nécessité qui permettra d'y implanter le centre maternel de façon pérenne et a le double avantage d'optimiser les locaux.

Un espace polyvalent est prévu pour favoriser l'action éducative et culturelle adaptée pour les structures de loisirs et ouvert à des initiatives extérieures.

Ce nouvel équipement permettra donc de répondre au besoin de création d'un accueil de loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs maternels mutualisés au sein des mêmes locaux et à partir desquels se développera une dynamique d'animation sociale au sein du quartier de la politique de la ville de Saint-Michel. Il répondra à la nécessité de développer dans le quartier de Saint-Michel une dynamique d'actions éducatives et culturelles en lien avec le tissu associatif local et de répondre à la nécessité d'un espace accueillant des structures de loisirs aux normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002812-DE

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

Les nouveaux locaux répondront aux normes environnementales d'excellence basée sur de la RT 2020 -20 % : utilisation de produits recyclés et recyclables, normes énergétiques, éclairage basse consommation, végétalisation du site, sol drainant...

La commune est engagée sur un Plan Mercredi et qui lui a permis d'obtenir un engagement de 300 000 € de la part de la CAF.

À ce titre, madame le Maire propose de solliciter sur une base finançable de 1 540 000 € HT finançable de solliciter l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 350 000 €

Madame le maire propose de solliciter la Région Sud à hauteur de 428 000 €.

Madame le maire propose de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Frais d'étude	144 300,00 €	DETR (50% sur base de 700 000 €)	350 000,00 €	22,7 %
démolition et travaux de construction	1 395 700,00 €	CAF	300 000,00 €	19,5 %
		REGION SUD	428 000,00 €	27,8%
		Ville	462 000,00 €	30,0 %
Total HT	1 540 000,00 €	Total HT	1 540 000,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve le projet de la création d'un nouvel ALSH dans le quartier de Saint-Michel,

Sollicite L'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 350 000 €

Sollicite la Région SUD à hauteur de 428 000 €

Autorise madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Véronique ARNAUD-DELOY

